

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°74-71 du 14 mars 1974

portant nomination de Mr MENSAH AZAMA Ernest
en qualité de Conseiller Technique du Minis-
tre des Travaux Publics, Mines et Energie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets
présidentiel et ministériels et le décret N°73-335 du 20 octobre 1973 qui
l'a modifié ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou
charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouver-
nement ;
VU le décret N°73-65 du 21 février 1973, fixant les rémunérations et les in-
dennités allouées aux membres des cabinets du Président de la République
et des Ministres ;
Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er -- Mr MENSAH AZAMA Ernest, Administrateur, est nommé Conseiller
Technique du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, en remplacement
de Mr DJIDJOHO Prosper, appelé à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 2 -- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui a effet pour compter du 1er mars 1974, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 14 mars 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Travaux Publics,
Mines et Energie,



Capitaine André ATCHADE

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliatioms : PR 8 CS 6 MTP 6 autres ministères 10 CIR 4 SGG 4 SPD 2
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.--DB-CF-DC--Solde 9 DGP-DGAJT-INSAB 6 DP 2
DGI 4 Trésor 4 JORD 1